



ASMA de la Vienne
DDT
20 rue de la Providence
B.P. 80523
86020 POITIERS CEDEX

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 14 février 2019

Présents :

Véronique ALLAINMAT, DDT
Lisiane BELLOY, lycée de Montmorillon
Véronique BOUNAIX, DDPP
Natacha CLÉMENT, ASP
Alain DELAVAL, retraité
Marcel FOURÉ, retraité
Geneviève GUILLOT, retraitée
Jocelyne JACQUOT, ASP
Christian LE DU, DDPP
Françoise GENDRAUD, CPCM
Marie-France LEGROS, lycée Kyoto
Eric OUVRARD, DRAAF
Cathy POUPAULT, lycée de Thuré

Bernadette RÉGNER, retraitée
Marie-Josèphe RUFFO, retraitée

Absents Excusés :

Geneviève BOUHET, retraitée
Patrick CAILLAUD, lycée de Thuré
Aline GAILLARD, DDT
Sandrine LABROUSSE, DDPP
Joëlle PERRIN, retraitée
Mélanie SKORACKI, lycée de Venours

Marcel FOURÉ, membre le plus âgé de l'assemblée, accueille les nouveaux membres et immédiatement fait appel à candidature pour pourvoir le poste de président. 16 membres sont présents et 4 pouvoirs ont été remis à des membres votants.

1. CANDIDATURES

Eric OUVRARD et Véronique ALLAINMAT se portent candidats pour ce poste. Résultats du vote à bulletin secret :

- Eric OUVRARD recueille 16 voix
- Véronique ALLAINMAT 3 voix
- un bulletin nul.

Respectant les statuts, sont ensuite élues 1^{er} et 2^e vice-présidente :

- Natacha CLÉMENT recueille 12 voix
- Véronique ALLAINMAT 8 voix

Secrétaire : Bernadette RÉGNER, 20 voix
Trésorière : Françoise GENDRAUD, 20 voix

Eric OUVRARD, nouveau Président, prend la parole pour remercier l'assemblée de la confiance accordée et décide de la formation du bureau. En préalable, il souhaite que les trésorière et secrétaire soient aidées dans leur tâche par un ou une adjointe.

Eric OUVRARD rappelle le rôle du président et des relations qu'il doit entretenir avec les différents sites ; la Note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-1083 du 14/12/2015 qui pose le cadre de la convention à signer avec les responsables des sites attachés à l'ASMA86 devra être mise à jour avec les établissements.

Le bureau se compose de

- Secrétaire : Bernadette RÉGNER
- Secrétaire adjointe : Véronique BOUNAIX
- Trésorière : Françoise GENDRAUD
- Trésorière adjointe : Natacha CLÉMENT
- Chargé de communication: Marcel FOURÉ – Lisiane BELLOY Adjointe

Geneviève GUILLOT se propose de rester correspondante du TAP.

Il va de soi qu'une déclaration de modification des personnes responsables de l'association devra être faite auprès de la Préfecture de même que la révision des signatures auprès de la banque notamment.

2. CORRESPONDANTS DE SITES

Les agents en charge de relayer l'information sur les sites restent inchangés si ce n'est que Venours passe de 1 à 2 personnes.

Alain DELAVAL accepte d'être le binôme de Joëlle PERRIN, correspondante des agents retraités.

L'agent en charge de la billetterie étudie la possibilité de se faire aider par un agent que le Conseil d'Administration devra coopter pour acceptation.

Le Président précise que seuls assisteront aux réunions de bureau les titulaires des postes, les "doublons" ne seront présents qu'en cas d'absence des premiers.

Afin de mieux assurer le suivi des sorties, une boîte institutionnelle va être créée et gérée conjointement par Bernadette RÉGNER et Véronique ALLAINMAT (*sorties.asma.86@gmail.com*).

Les règlements des sorties par chèques seront toujours adressés par les correspondants locaux à B. RÉGNER. Françoise GENDRAUD fera la saisie et se verra "allégée" de la remise en banque.

3. POINT SUR LES SORTIES 2019

50 places ont été initialement proposées à la vente pour un jour au Futuroscope, mais la demande a été telle qu'il a été décidé dans un premier temps de porter l'offre à 100 places puis à 200 (plus de 250 demandes ont été faites). Analyse faite de ces demandes, cette proposition de sortie locale correspondait à une vraie attente de la part de nos agents. Les familles avec enfants ont répondu massivement et nous sommes bien conscients qu'il y a des déçus...

Il est toutefois regrettable, malgré le filtrage fait sur site, que des agents dépassent ce qui est attaché à leurs droits (*ayant droit = agent, son conjoint, ses enfants à charge*). Face à cette situation, il a été convenu qu'une fiche de liaison Famille soit établie et diffusée aux sites afin que la composition des familles nous soit connue.

Concernant la sortie Paris et le pré-devis établi par la SNCF, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité la suppression de ce projet qui semble trop onéreux.

4. REMISES SUR ACTIVITE

133 demandes ont été présentées pour un montant total de 2 505,40 €, 20 % étant le pourcentage appliqué et plafonné à 20 €.

Les chèques seront faits et transmis aux correspondants de site le 14 mars, lors de la prochaine réunion de bureau.

Le Président,
Eric OUVRARD



